



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 15 septembre 2022

Objet : Approbation de la convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'Octroi au bénéfice du Centre communal d'action sociale

Date de la convocation : 9 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 9 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de septembre à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents :

Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents :

Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur GRASSI Didier.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur PERETTI Philippe à Madame Mathilde MATTEI ;
Monsieur DALCOLETTI François à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la réponse du Journal Officiel Sénat en date du 13 décembre 2018 suite à la question écrite n°6581 publiée dans le Journal Officiel Sénat en date du 9 août 2018 précisant que seul le conseil municipal est compétent pour approuver une mise à disposition gratuite ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2019/JUIN/01/10 en date du 25 juin 2019 portant approbation du programme d'actions présenté au titre de la dotation de soutien public local 2019 (DSIL) et approbation du projet de réhabilitation intérieure et extérieure de la bâtisse de l'octroi ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 13 septembre 2022 ;

Considérant que notre collectivité a procédé en 2019 à la réhabilitation du bâtiment dénommé « Ancien Octroi » sis quartier St Joseph à Bastia ;

Considérant que le Centre communal d'action sociale (CCAS) dans le cadre de ses missions destinées aux personnes âgées a sollicité la mise à disposition des bureaux situés au Rez de chaussée de l'ancien Octroi afin de pouvoir y organiser des ateliers seniors les lundi et vendredi ;

Considérant que seul le conseil municipal est compétent pour attribuer gratuitement les locaux.

Considérant la volonté de la ville de soutenir l'action du CCAS dans la poursuite de ses objectifs en lui mettant gratuitement à disposition les deux bureaux demandés d'une surface totale d'environ 27 m² et de prendre également en charge les fluides ;

Considérant qu'il est indiqué que la valeur locative annuelle de ces locaux est de 1 066 € pour le temps d'occupation accordé.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Paul TIERI,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

- **Décide** de mettre gratuitement à la disposition du CCAS les deux bureaux situés au rez-de-chaussée de l'ancien Octroi conformément au projet de convention joint en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Paul TIERI


Pierre SAVELLI


Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le registre des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.

